

DECISION DU MAIRE

OBJET : Tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2024 - Modification

EXPOSE

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire.

VU la décision des tarifs en date du 22 Décembre 2023 relative aux tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier 2024.

VU la décision modificative du 19 Février 2024.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte les modifications suivantes:

- Les tarifs pour l'occupation du domaine public

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

ARTICLE UNIQUE :

MODIFIE la décision du 22 Décembre 2023 relative aux tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier 2024 comme annexé.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le **13 MARS 2024**

Le Maire,


Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

AUTORISATIONS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

STATIONNEMENT : sur zones piétonnes, trottoirs, zones de stationnement (quelle que soit la zone de tarification. Une place correspond à un véhicule dont la longueur est inférieure ou égale à 5m.	Par jour	Zone payante, + Arrêt-mi-minutes	11,80 €		
		piétonne	7,80 €		
DÉMÉNAGEMENT	Par jour	pour 2 places	16,60 €		
		Puis par tranche de 2 places	16,60 €		
INCIDENCE SUR LA CIRCULATION			Rue standard	Rue à fort enjeu	
	Sans fermeture de rue	Par jour		10,40 €	13,60 €
	Fermeture une demi-journée		Sans incidence stationnement	34,30 €	52,00 €
			Avec incidence stationnement	51,50 €	78,00 €
	Fermeture de rue 1 jour		Sans incidence stationnement	78,00 €	104,00 €
			Avec incidence stationnement	117,00 €	156,00 €
	Fermeture jour supplémentaire jusqu'à 3 jours		Sans incidence stationnement	97,50 €	130,00 €
			Avec incidence stationnement	146,25 €	195,00 €
	Fermeture jour supplémentaire au-delà de 3 jours		Sans incidence stationnement	121,87 €	162,50 €
			Avec incidence stationnement	182,81 €	243,75 €
	Fermeture jour supplémentaire au-delà 1ère semaine		Sans incidence stationnement	152,33 €	203,12 €
			Avec incidence stationnement	228,51 €	304,68 €
	Fermeture jour supplémentaire au-delà du mois		Sans incidence stationnement	190,41 €	253,90 €
			Avec incidence stationnement	285,63 €	380,85 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : bennes, échafaudage sur pieds, palissades.	Forfait minimal < à 10,00 €	(concerne petit chantier)	10,40 € (1) (2)
	Les deux pre- mières semaines	Par jour	0,64 € / m ² (2)
	3 semaines et plus	Par semaine	5,20 € / m ² (1) (2)

(1) *Toute semaine commencée compte pour une semaine entière*

(2) *Toute fraction de m² compte pour 1m² dans le calcul de la redevance*

Sur demande motivée d'un pétitionnaire, les tarifs précités peuvent faire l'objet d'une modulation, afin de prendre en considération des circonstances et/ou des contraintes exceptionnelles, supportées par certains occupants du domaine public, aboutissant à des différences de situations objectivement appréciables entre eux notamment, ou un intérêt public local et/ou des considérations d'intérêt général qui seront motivés dans la décision administrative. La modulation tarifaire sera strictement encadrée et limitée, de manière à préserver l'égalité entre les occupants du domaine public.